



ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public





ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service public

2015

Sommaire

| | |
|--|---------|
| La Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin.... | page 4 |
| La Gestion des déchets (présentation du service)..... | page 5 |
| Les ordures ménagères résiduelles..... | page 6 |
| Les recyclables | page 8 |
| Les actions de communication | page 9 |
| Les déchetteries | page 10 |
| La composterie | page 11 |
| Les actions de prévention | page 12 |
| Les projets 2015 | page 13 |
| Les indicateurs financiers | page 14 |

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX - COMTAT VENAISSIN

LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin, la CoVe, s'étend sur un territoire de **25 communes**, entre Dentelles de Montmirail, mont Ventoux et monts de Vaucluse.

C'est au titre de la compétence optionnelle «protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » que la CoVe a pour mission **la collecte, le transport, et l'élimination ou la valorisation des déchets ménagers et assimilés**, ainsi que l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de tout site participant au développement du tri sélectif.

Le Conseil de Communauté est composé de 63 membres. Les 270 agents de la CoVe sont répartis au sein de 4 Pôles dans des services fonctionnels, opérationnels ou techniques.

Sa population totale atteint en 2015 près de 68 412 habitants. Carpentras, avec 28 422 habitants, est la ville la plus peuplée.

L'EMPREINTE TOURISTIQUE

De par sa situation géographique, le territoire est toutefois soumis à de fortes variations saisonnières.

Certaines communes voient leur population augmenter considérablement pendant les 3 mois d'été, ce qui demande l'adaptation du service de collecte des déchets (tournées supplémentaires).

Ainsi, on recense près de 10% de résidences secondaires sur le territoire.



LA GESTION DES DÉCHETS

LE FONCTIONNEMENT

Une restructuration du service Gestion des Déchets a eu lieu cette année. La nouvelle organisation en Départements est la suivante :

► Département Stratégie – Optimisation des Collectes (1 responsable)

1 - Cellule Collectes (63 agents dont 2 cadres intermédiaires et 1 responsable)

- Service de collecte des ordures ménagères et des recyclables ; en porte à porte ou en apport volontaire.
- Service de collecte des végétaux en caisses d'apport volontaire

2 - Cellule Prévention des déchets - Relations aux usagers (3 agents dont un responsable)

- Médiation, information,
- Animations scolaires
- Suivis qualité

► Département Valorisation (1 cadre intermédiaire et 1 responsable)

- Déchetteries (7 agents)
- Composterie (3 agents)
- Unité de pré-traitement des ordures ménagères

Au quotidien 23 véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères et des recyclables, et 1 véhicule d'entretien et de livraison des conteneurs, assurent le service.

Les 80 agents du service sont répartis en 70 agents titulaires, et 10 contrats de remplacement.



LES ÉQUIPEMENTS

La CoVe exploite plusieurs installations de collecte ou traitement des déchets.

Exploitation en régie :

- la mini-déchetterie de Venasque,
- les 3 déchetteries de Caromb, Aubignan et Malaucène,
- le centre d'enfouissement technique des déchets inertes de Caromb,
- la composterie de déchets verts de Loriol-du-Comtat.

Exploitation en affermage :

- L'unité de Pré-Traitement Mécanique et de Stabilisation Biologique de Loriol- du-Comtat.

Il s'agit d'une Délégation de Service Public qui s'est terminée le 31 août. Depuis cette date, le site est exploité en régie (fonctionnement détaillé dans les pages suivantes).



MINI-DÉCHETTERIE



DÉCHETTERIE



COMPOSTERIE



CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE



UPTMSB

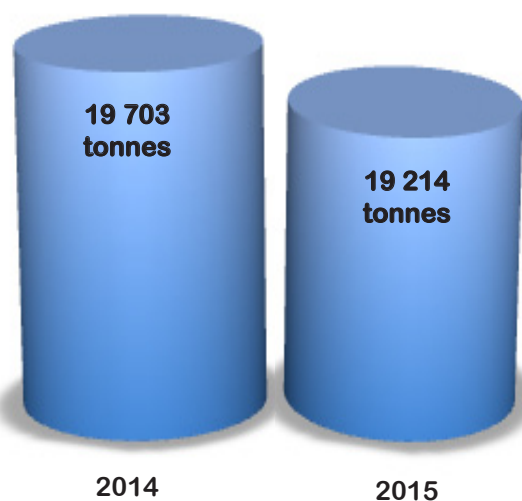
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Sur une grande partie de son habitat, la CoVe assure une collecte dite en porte à porte. C'est à dire que la majeure partie des habitants du territoire, soit environ 21000 foyers, est équipée de bacs individuels pour leurs ordures ménagères et leur collecte sélective des recyclables.

Avec ces collectes ordures ménagères et sélectives, les mêmes agents sont amenés à faire l'une ou l'autre en fonction des tournées. En règle générale, les 18 équipes de collecte tournent sur un équivalent de 30 jours/semaine en collecte sélective, 55 jours/semaine en ordures ménagères.

LES TONNAGES COLLECTÉS



La moyenne nationale de collecte d'ordures ménagères résiduelles est de 288kg/an/hab.

Tendance amorcée en 2014, la baisse du tonnage global d'ordures ménagères se poursuit cette année (500 tonnes en moins par rapport à 2014).

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

L'ensemble de la population bénéficie d'une collecte des ordures ménagères 1 fois/semaine. Certains professionnels (établissements de santé, restaurants, commerces de bouche...) 2 à 3 fois/semaine. En saison estivale, les hébergements de tourisme (campings, villages vacances...) sont collectés de 2 à 4 fois/semaine selon leur taille.

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

Jusqu'au 31 août 2015, toutes les ordures ménagères collectées sur le territoire de la CoVe, ainsi que quelques apports extérieurs (Communauté de communes Ventoux Sud), rejoignaient l'Unité de Pré-Traitement Mécanique et de Stabilisation Biologique (U.P.T.M.S.B) située à Loriol-du-Comtat, exploitée pour la CoVe dans le cadre d'une Délégation de Service Public (D.S.P) par la Société Bioventoux.

Les ordures ménagères y subissaient une séparation mécanique en 3 fractions :

- 1 - La fraction la plus fine était mise en stabilisation biologique : processus de dégradation aérobie permettant la réduction du tonnage de déchets
- 2 - La fraction intermédiaire, permettant d'isoler et récupérer des matériaux valorisables comme les ferrailles, les gros cartons, et des flaconnages plastiques.
- 3 - La fraction grossière, celle qui restait après toutes les étapes de séparation, dite « refus de tri ».

À la sortie de l'usine :

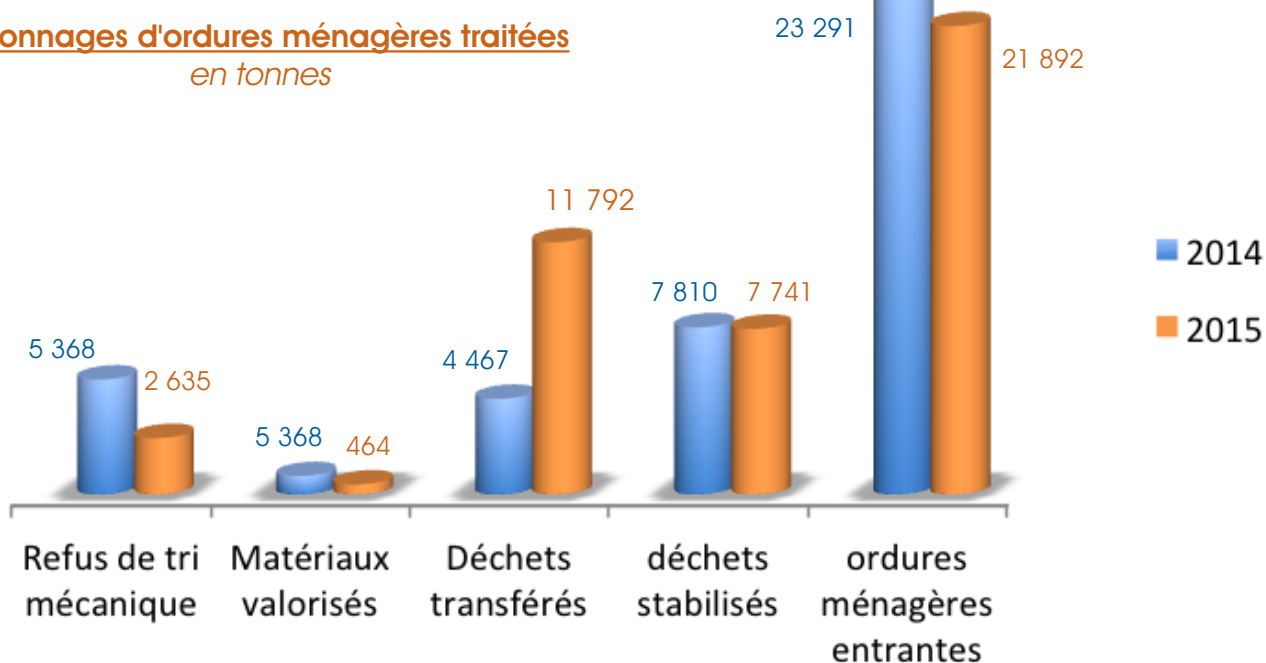
- ▶ les valorisables étaient recyclés,
- ▶ les déchets stabilisés stockés en Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (Entraigues-sur-la-Sorgue),
- ▶ les refus de tri incinérés avec récupération de l'énergie produite (Vedène).

Par délibération du 22/12/2014, le Conseil de Communauté de la CoVe a souhaité mettre fin à la Délégation de Service Public d'exploitation de cette unité. Aussi, au 1^{er}/09/2015, un fonctionnement en simple quai de transfert (vidage des bennes de collecte et rechargement pour transport vers les sites de traitement de Vedène) s'est mis en place en régie.

LES TONNAGES TRAITÉS

Sur les 8 premiers mois de l'année, le séchage des ordures ménagères par stabilisation biologique a toutefois permis d'économiser le traitement de 4 643 tonnes.

Tonnages d'ordures ménagères traitées
en tonnes



LES RECYCLABLES

Les emballages en verre, en cartons, en acier ou aluminium, tout comme les papiers et bouteilles plastiques sont recyclables. Ils sont récupérés dans le cadre d'une collecte sélective.

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Dans les bacs à couvercle jaune collectés au plus proche de votre domicile :



Tout comme les ordures ménagères, plus 21 000 foyers sont équipés de ces bacs individuels. Ce sont les mêmes équipes et les mêmes véhicules qui assurent la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective, sur des jours différents bien entendu.



Le contenu des bacs jaunes est pris en charge par la société Novalie à Vedène qui procède à la séparation des emballages en acier (boîtes de conserve), en aluminium (canettes), des cartons, des papiers et des bouteilles plastiques (eau, soda, lait, huile, savon liquide, shampooing, lessive).

Le verre est amené à Vergèze (30) et transformé par la société Verrerie du Languedoc. Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles) sont collectés en colonnes aériennes. La CoVe comptabilise aujourd'hui 230 colonnes VERRE sur le territoire.



Chaque matériau recyclable a sa filière de valorisation. La CoVe est en contrat avec la société Adelphe (point vert) qui lui garantit la reprise totale des matériaux triés.



Les textiles sont collectés, réutilisés ou valorisés par l'association Le Relais. Textiles, linges de maison et chaussures mis par les habitants dans les récupérateurs blancs en 2015 représentent 215,89 tonnes (contre 200,74 tonnes en 2014), soit 3,15 kg/h.

LES TONNAGES COLLECTÉS

Après un démarrage très fort sur l'année 2014, le tonnage de recyclables collectés en bacs couvercle jaune a très légèrement baissé. En revanche, le verre lui continue à augmenter. C'est une très bonne chose, et les ratios à l'habitant sont très encourageants. Bravo !

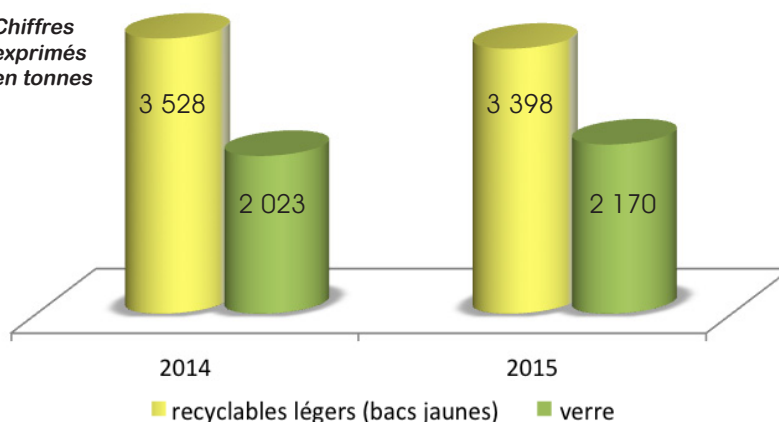
COLLECTE SÉLECTIVE (flux jaune)

Collecte CoVe = 49,6 kg/an/hab
Moyenne nationale = 48 kg/an/hab

VERRE

Collecte CoVe = 31,7 kg/an/hab
Moyenne nationale = 29 kg/an/hab

Chiffres exprimés en tonnes



LES ACTIONS DE COMMUNICATION

L'ÉQUIPE DE MEDIATRICES DU TRI

- ▶ Deux médiatrices du tri et leur responsable contribuent à la mise en œuvre d'actions de communication concernant la gestion des déchets sur le territoire de la CoVe, et mènent les opérations de « suivis qualité » pour faire la chasse aux erreurs. Treize communes sont engagées dans ces suivis qui ont permis en quelques mois de faire baisser le taux de produits indésirables et non recyclables mis dans les bacs couvercle jaune, de 35% à 26%.
- ▶ Les animations scolaires : cette année, 500 élèves ont bénéficié d'un programme complet d'animation (intervention d'une médiatrice du tri en classes, visites de sites de valorisation des déchets, réalisation de projets...)
- ▶ Le tri dans les campings : 12 établissements ont adhéré à l'opération pour la saison 2015.
- ▶ Réalisation et diffusion de 2 Lettres du Tri à destination des 35 000 foyers de la CoVe et à retrouver sur www.ventoux-comtat.com



Des projets !

Pour l'année scolaire 2015/2016, les interventions dans des programmes longs d'éducation à l'environnement dans les écoles se poursuivront dans le cadre des accords "Éducation à l'Environnement et Développement Durable" de l'Éducation Nationale.



TRIONS POUR LE TÉLÉTHON !

Depuis 2007, la CoVe participe au Téléthon en versant le fruit de la vente des emballages EN VERRE tout un mois durant dans les Points d'apport volontaire, à l'Association Française contre les Myopathies. Pour l'opération de décembre 2015, les 147 tonnes collectées ont permis le versement de 4 322 €.



LES DÉCHETTERIES

L'ORGANISATION

Déchetteries et mini-déchetteries complètent le système de collecte de la CoVe. Les 7 gardiens accueillent, orientent et facilitent les dépôts des habitants au sein des équipements. Chaque déchet collecté sur une déchetterie rejoint une filière bien identifiée. La valorisation matière est prioritaire et les conditions de reprise sont inscrites dans le cadre d'un marché public.

- Les métaux sont récupérés par la Société ROSSI à Monteux. À noter l'augmentation du tonnage collecté depuis la mise en service de la vidéosurveillance sur le site de Caromb.
- Les végétaux rejoignent la composterie de la CoVe pour être transformés en compost.
- Les cartons sont recyclés par la société Delta Recyclage à Arles.
- Les Déchets d'Équipement d'Ameublement partent en valorisation énergétique comme combustible.
- Le bois sera broyé pour servir à la fabrication de panneaux de particules.
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sont démantelés pour récupération des éléments valorisables.
- Les gravats sont enfouis sur l'installation de stockage de déchets inertes de la CoVe à Caromb.
- Les encombrants sont traités par la société SITA à Entraigues sur la Sorgue.



Trois déchetteries accueillant de 7 à 9 caisses sont ouvertes du lundi au samedi : Malaucène, Aubignan et Caromb.

LES TONNAGES

On note une forte augmentation des apports de végétaux (22%) attribuée à l'interdiction de brûlage à l'air libre. En revanche, le transfert d'une quantité importante de bois et d'encombrants vers les Déchets d'Équipement d'Ameublement est très marquée (respectivement – 17% et – 5%). La filière de valorisation des DEA étant gratuite, c'est une très bonne chose.

| | 2014 | 2015 |
|------------------------|---------------|----------------|
| Gravats | 5 741 | 5 712 |
| Végétaux | 3 575 | 4 355 |
| Encombrants | 3 905 | 3 705 |
| Bois | 2 067 | 1 695 |
| Cartons | 656 | 661 |
| Ferrailles | 564 | 724 |
| DEEE* | 378 | 435 |
| Déchets Dangereux | 13 | non communiqué |
| DEA** | 167 | 872 |
| TOTAL EN TONNES | 17 066 | 17 559 |

*DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
435 tonnes collectées en 2015 = 46 129 appareils amenés en déchetteries.

**DEA : Déchet Équipement d'Ameublement

LA COMPOSTERIE

L'ORGANISATION

Site de traitement exploité en régie par deux agents de la CoVe depuis le 1^{er} janvier 2010, cette plateforme de compostage n'accepte que les déchets végétaux (branches, tontes, feuilles) issus des déchetteries, des caisses disposées dans certaines communes, et des apports directs des particuliers ou des professionnels.

Dépôt de végétaux



Broyage



Retournement

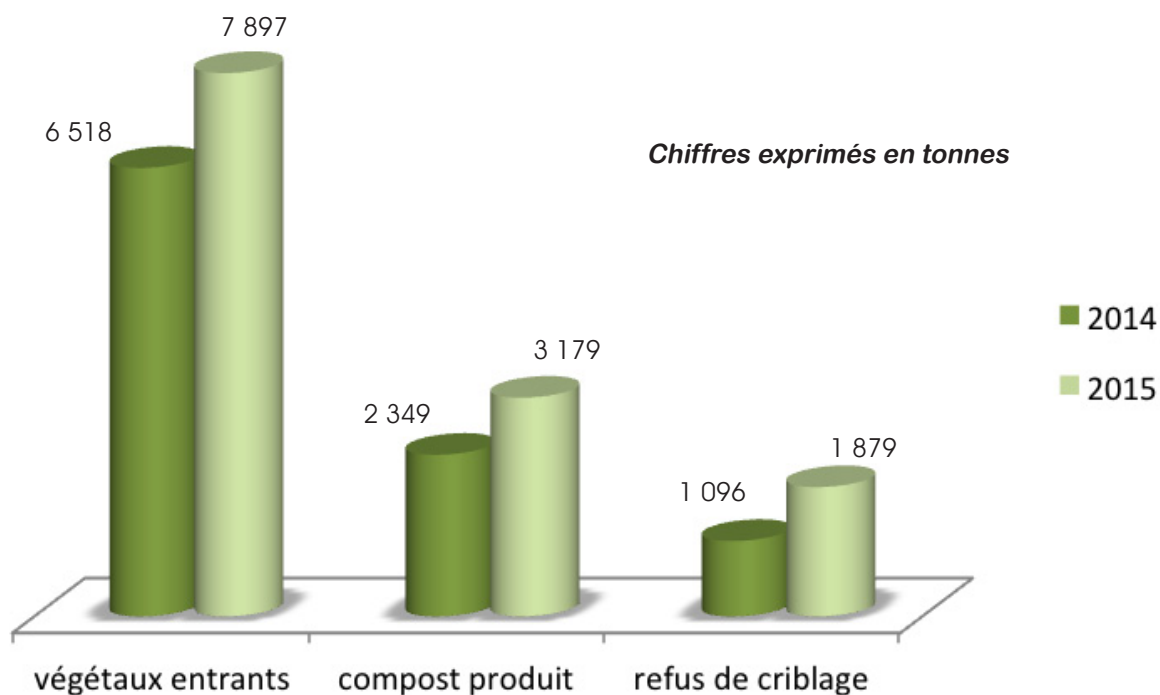


Criblage



Les végétaux broyés sont disposés en andains pour un séjour de 6 mois. Pendant cette période les andains vont être retournés 6 fois avant d'être criblés afin d'obtenir le compost. Ce compost est commercialisé par la société SEDE Environnement pour le compte de la CoVe.

LES TONNAGES



LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La CoVe ne s'est pas encore engagée dans un véritable Programme Local de Prévention, mais les lois Grenelle l'ont mis en évidence, la gestion des déchets de demain, passera par la prévention. En d'autres termes : agir pour éviter qu'un objet, un emballage, devienne un déchet ! Pour mieux les connaître, voici la présentation de 3 actions de prévention mises en place sur la CoVe.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Rendre à la terre ce qui vient de la terre, c'est le principe du compostage individuel. Au cours de l'année 2015, ce sont 194 foyers de plus qui ont choisi de s'équiper d'un composteur individuel. Près de 1 900 foyers sont équipés sur le territoire. Epluchures, légumes et fruits abimés, restes de repas, marc de café, sont autant de déchets biodégradables qui ne finissent pas dans la poubelle, et peuvent même au bout de quelques mois, devenir un amendement pour le jardin.

Composter = 92 kg/hab/an de déchets organiques en MOINS dans votre poubelle !



LE COMPOSTAGE AU CAMPING "LE BRÉGOUX"

Un nouvel équipement permettant la production de compost a été installé au camping intercommunal Le Brégoux à Aubignan. Ce dispositif a permis à 25% des campeurs de participer à la réduction des déchets. (Taux de remplissage du camping 35 000 nuitées/saison).

LA RESSOURCERIE

Depuis le 1^{er} novembre 2011, dans le cadre d'un marché public, la Ressourcerie du Comtat effectue la prestation de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Aujourd'hui, sept salariés assurent tri, remise en état et vente des meubles et de l'électroménager qui étaient jusqu'alors éliminés en déchetterie. Vendus à bas prix, nos « monstres » trouvent ici une 2^e vie. Réduction des déchets et insertion par l'emploi rejoignent le 3^e pilier du Développement Durable : l'économie.

Les résultats de la Ressourcerie sont très encourageants, 15% des objets collectés sont proposés au réemploi.

Réemploi = 12,9 tonnes/an d'encombrants en MOINS en déchetterie !

LE STOP PUB

Un simple autocollant, est le moyen de stopper la quantité de publicités pas toujours souhaitées dans la boîte aux lettres, en continuant à recevoir les informations de la mairie, de la CoVe et des autres institutions.

STOP PUB = 40 kg/hab/an de publicités en MOINS dans la poubelle !

LES PROJETS 2016

COLLECTES DES DÉCHETS

► **Densification du parc de colonnes pour la collecte du Verre**

Avec la disparition progressive des colonnes papiers et emballages des points d'apport volontaire, au bénéfice des bacs individuels, la CoVe a souhaité requalifier certaines colonnes pour le verre. Ainsi, en concertation avec chaque mairie, de nouveaux Points de collecte VERRE vont être créés pour répondre aux besoins de proximité des habitants.

► **Tri Camping : on continue !**

La sensibilisation continue pour le geste à la portée de tous les campeurs initié en 2015 pour trier plus d'emballages et de papier pendant leurs séjours sur le territoire Ventoux-Comtat. Fort de ses 16 campings et de ses 1 578 emplacements, répartis sur 12 communes de la CoVe, l'hôtellerie de plein air représente près de 70 % de l'hébergement d'accueil touristique du territoire. Cette démarche a pour but d'améliorer le volume et la qualité du tri dans les campings.

► **Collecteurs enterrés**

Lancement d'une consultation des entreprises pour la fourniture d'équipements enterrés réduisant les nuisances visuelles, olfactives, et favorisant la sécurité des agents chargés de la collecte.

UN AUTRE COMPOSTAGE

► **Pour les particuliers**

Pour répondre aux besoins des habitants des quartiers pavillonnaires comme ceux vivant en appartements, la CoVe prévoit en 2016 de proposer 2 types de composteurs individuels : toujours le classique en plastique pour les foyers avec jardin, mais également des lombri-composteurs pour les balcons ou cours intérieures ! La CoVe va s'attacher à accompagner le développement du compostage "partagé" dans un village de la CoVe.

► **Pour le camping intercommunal**

Une aire de compostage des déchets alimentaires est prévue sur le site des campings Lou Comtadou à Carpentras et Le Pastory à Bédoin.

DÉCHETTERIES

► **Programme d'amélioration des sites**

Pour répondre aux préconisations du diagnostic des 3 déchetteries de Caromb, Aubignan et Malaucène réalisé en 2011, et de la maîtrise d'œuvre lancée en 2014, l'année 2016 verra le démarrage du programme de rénovation des trois équipements qui concernera : les quais (garde-corps), les clôtures, la communication, la vidéosurveillance.

► **Nouvelle filière « meubles »**

La création à l'échelle nationale d'un éco-organisme en charge de la filière « équipement d'ameublement » en 2013, se concrétisera pour la CoVe avec l'installation dans le courant de l'année d'une caisse spécifique pour le dépôt de ces objets en déchetterie d'Aubignan. De la poignée de porte jusqu'à l'armoire, de l'étagère jusqu'à la cuisine intégrée, tout équipement mobilier aura son traitement propre, en dehors des filières déjà en place à la CoVe, et financé directement par l'éco-organisme Éco-Mobilier.

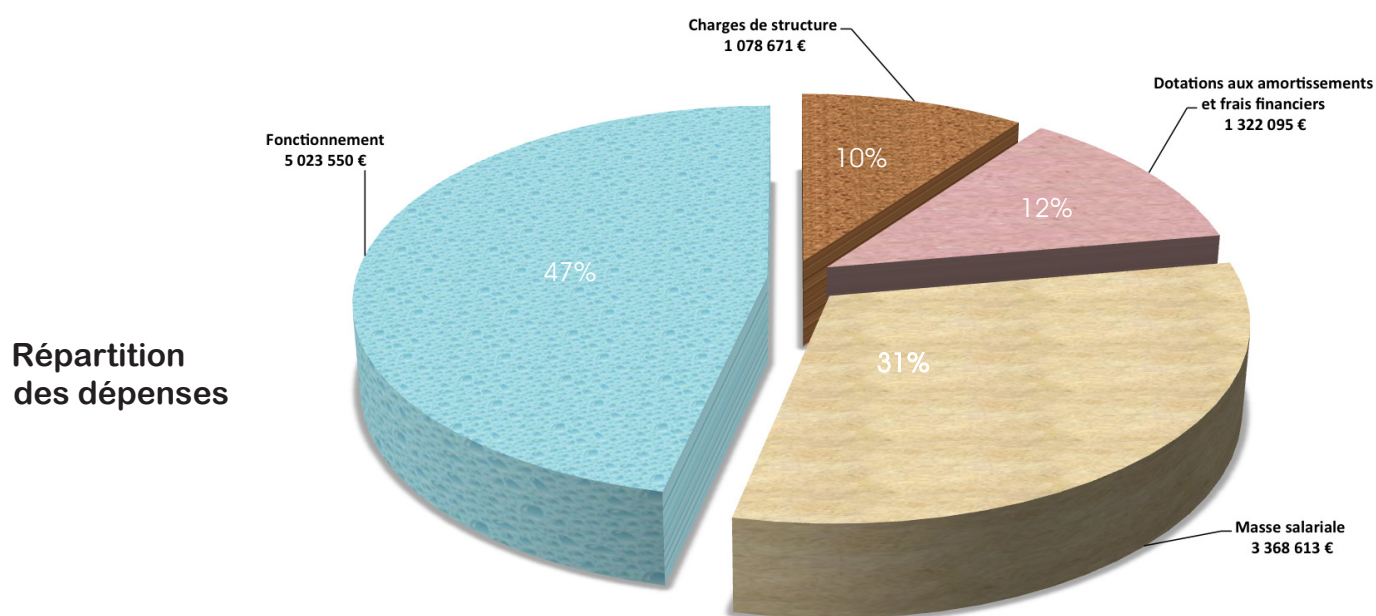
LES INDICATEURS FINANCIERS

LES DÉPENSES

C'est par une comptabilité analytique précise que la CoVe peut depuis plusieurs années suivre les dépenses et recettes du service public de collecte et traitement des déchets ménagers. C'est une aide indispensable à la connaissance et la maîtrise des coûts.

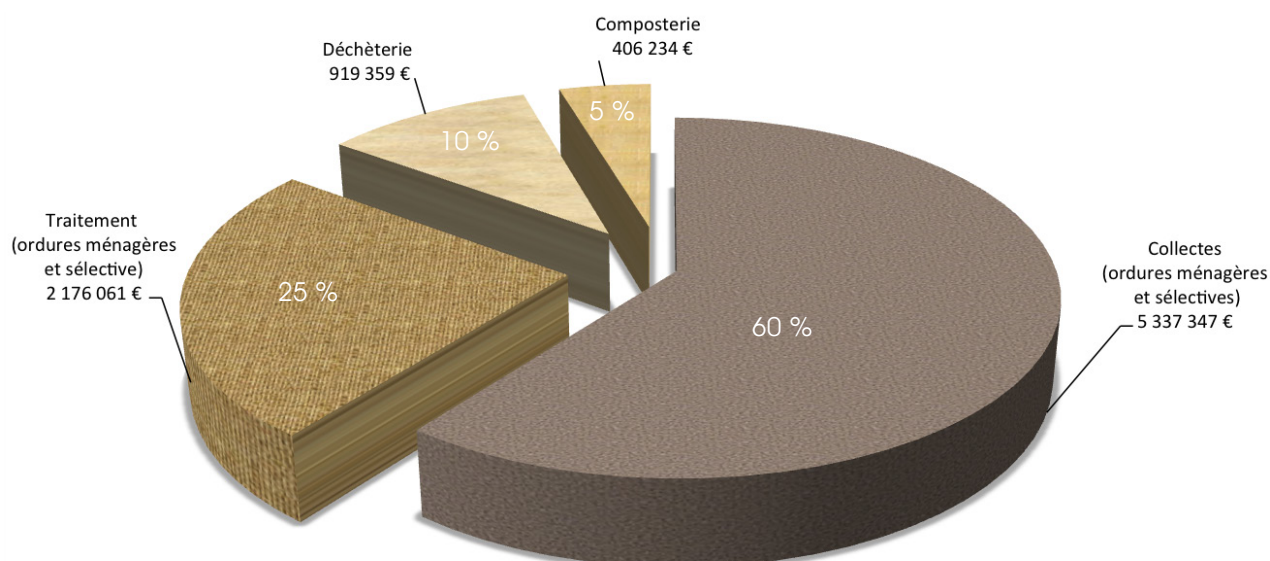
Les graphiques suivants illustrent les montants résiduels par grandes fonctions du service : les recettes autres que l'impôt sont déduites.

Pour 2015, le budget "collecte et traitement des déchets" de 8 839 002 € est réparti ainsi :



LES GRANDS POSTES

Dépenses nettes, recettes des ventes et soutiens financiers déduits.



LES RECETTES

► La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, la CoVe a décidé de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la place des communes membres, en raison du transfert de la compétence prévu par le code général des collectivités territoriales. Le recouvrement par la TEOM s'élevait en 2015 à 8 673 994 €.

La TEOM permet à la CoVe de couvrir cette année 98% des dépenses globales relatives à la collecte et au traitement des déchets.

► Les soutiens à la valorisation

La CoVe est signataire de contrats avec des éco-organismes qui apportent des aides financières sur les actions de collecte séparatives et valorisation de certains déchets :

- ▣ Adelphe pour les Emballages (verre, cartons, métaux, flacons plastiques)
- ▣ Éco-Système pour les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques
- ▣ Éco-Folio pour les papiers, journaux, revues, magazines
- ▣ Éco-TLC pour les textiles, linge de maison, chaussures
- ▣ Adivalor pour les films agricoles usagés

Ces recettes se sont montées à 592 005 €

► La vente des produits recyclables

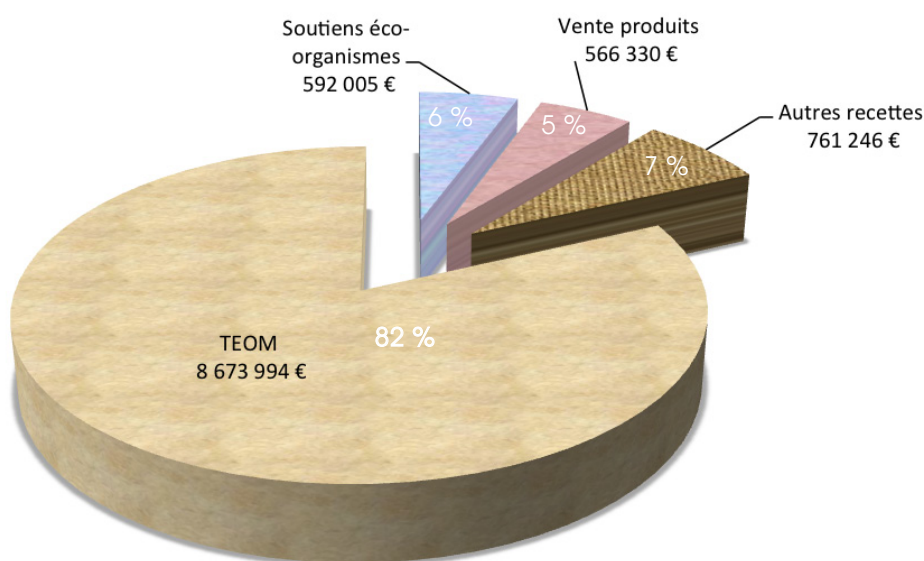
Une fois triés, la plupart de ces déchets deviennent de la matière première secondaire, et acquièrent une valeur marchande. La vente de ces matériaux a représenté pour cette année près de 566 330 €.

► La redevance Spéciale

On désigne ainsi le moyen de financement de la collecte des déchets des activités professionnelles par le service public. En 2015, près de 140 entreprises ou commerces ainsi que les campings sont concernés par ce choix de service et celles dépassant le seuil limite de 1000 litres par semaine s'acquittent d'une redevance calculée au volume de déchets produits sur l'année.

Le montant perçu a été de 131 275 €.

Origine et répartition
des recettes financières





Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin